Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200708-BC_2020_0089-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
****

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

****

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU TOUR SAVOIE MONT-BLANC

N° BC_2020_0089

Séance du : 7 juillet 2020

Convocation du : 03/07/2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Nicole CATASSO, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Jean-claude LAMBERT

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Alain BOSSON, Jacques BOUVARD

***

Evènement sportif de grande envergure, le Tour Savoie Mont Blanc est prévu initialement à la mi-juin de chaque année, l'organisateur PMC Consultant a décidé le report de la 21ème édition du 5 au 8 août 2020.
Il est attendu 19 équipes de 6 coureurs, de tous niveaux, de toutes les régions et de nombreux pays étrangers.

Mercredi 5 août 2020, la 1ère étape de la course reliera Annemasse à Praz-sur-Arly.
Le centre ville d'Annemasse accueillera le village départ, la course traversera les communes d'Ambilly, Gaillard, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Juvigny, Machilly, St Cergues, Lucinges, Cranves Sales et Bonne.

Une réunion technique s'est déroulée le 26 juin et a confirmé la faisabilité du projet, au regard des contraintes sanitaires et des mesures de sécurité demandées par la Préfecture.

Le 3 mars 2020, le bureau communautaire a donné un avis favorable à l'accueil et le soutien financier de l'édition 2020 de la course cycliste Tour Savoie Mont-Blanc, à hauteur de 16 000 euros.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 16 000 € au profit de PMC Consultant pour l'organisation de l'édition 2020 du Tour Savoie Mont-Blanc.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer, le contrat de partenariat entre Annemasse Agglo et PMC Consultant, ainsi que tout document se rapportant à cette manifestation.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget primitif 2020, gestionnaire SP, article 6574, destination OSP7.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200708-BC_2020_0089-DE

Signé par : Alain FARINE
Date : 08/07/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.